
DISTILLERIE DU VIEUX CHENE ETS DURAN SAS

Dossier de demande
d'autorisation environnementale
pour l'exploitation d'installations
de stockage d'alcools de bouche

à SALLES D'ANGLES (16)

Partie n°1 RESUME NON TECHNIQUE

Destinataires	Société	Email	Téléphone
Loïc DURAN	DISTILLERIE DU VIEUX CHENE - ETS DURAN SAS	duransas@orange.fr	05.45.83.73.90

ENVIRONNEMENT XO SARL
N° SIRET : 830 339 636 000 29
59 Avenue Beaupréau, local 5,
17390 LA TREMBLADE, FRANCE
Tel : 09 51 19 84 24
Mail : cedric.musset@e-xo.fr



Table des matières

1. LE DEMANDEUR	5
1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE	5
1.2 DONNEES SUR LE SITE	5
1.3 DONNEES SUR LE PROPRIETAIRE DES TERRAINS	5
1.4 LOCALISATION DE L'INSTALLATION	6
2. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	6
3. OBJET DU DOSSIER	6
4. CADRE REGLEMENTAIRE	6
5. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES	7
5.1 DESCRIPTION DES ACTIVITES EXISTANTES.....	7
5.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES	7
6. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENT PROJETES	7
6.1 DESCRIPTION DES MOYENS COMMUNS - UTILITES.....	7
6.2 FLUX MATIERES.....	8
6.3 CONSOMMATIONS.....	8
7. CLASSEMENT PROJETE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES	9
8. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	10
8.1 ELEMENTS FINANCIERS	10
8.1.1 ACTIONNARIAT	10
8.1.2 DONNEES FINANCIERES.....	11
8.1.3 MODE DE FINANCEMENT.....	11
8.2 MONTANT DES INVESTISSEMENTS	11
9. CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES	12
10. ETUDE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	12
10.1 SYNTHESE DE LA SENSIBILITE DES MILIEUX	12
10.2 SYNTHESE DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES PREVUES.....	13
10.3 MESURES DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	14
11. ETUDE DE DANGERS	15
11.1 POTENTIELS DE DANGERS	15
11.2 SELECTION DES PHENOMENES DANGEREUX	15
11.3 RECOMMANDATIONS POUR LA REDUCTION DES RISQUES.....	15
11.3.1 MESURES DE MAITRISE DES RISQUES.....	15
11.3.2 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'INCENDIE.....	16
11.3.3 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'EXPLOSION	16
11.3.4 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DU RISQUE DE PRESSURISATION DE CUVE.....	16
11.3.5 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES DE POLLUTION	16
11.3.6 MESURES ORGANISATIONNELLES DE MAITRISE DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION, DE PRESSURISATION ET DE POLLUTION	17
11.3.7 MOYENS DE LUTTE EXTERNE.....	17
11.4 SYNTHESE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ETABLISSEMENT	18
11.5 SYNTHESE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ETABLISSEMENT ET DES ETABLISSEMENTS PROCHES	18

11.6	ELEMENTS RELATIFS A LA MAITRISE DE L'URBANISATION	18
11.6.1	ELEMENTS RELATIFS A LA MAITRISE DE L'URBANISATION.....	18
11.7	TRACES DES PERIMETRES D'EFFETS DES PHENOMENES DANGEREUX	19

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site	6
Figure 2 : Rayon d'affichage	10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Identification de la personne morale.....	5
Tableau 2 : Données sur le site.....	5
Tableau 3 : Données sur le propriétaire des terrains	5
Tableau 4 : Stocks et Flux de matières projetés.....	8
Tableau 5 : Consommations projetées.....	8
Tableau 6 : Synthèse des capacités de stockage projetées.....	9
Tableau 7 : Classement ICPE projeté	9
Tableau 8 : Application de la règle de cumul au site	9
Tableau 9 : Données financières de la société	11
Tableau 10 : Synthèse des coûts associés au projet de chais.....	11
Tableau 11 : Synthèse de la sensibilité des milieux.....	12
Tableau 12 : Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels	14
Tableau 13 : Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers	15
Tableau 14 : Phénomènes dangereux retenus.....	15
Tableau 15 : Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR	18
Tableau 16 : Synthèse des distances d'effets de suppression des phénomènes dangereux et classement MMR	18

1. LE DEMANDEUR

1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

N° identification RCS	907 120 299
SIRET	90712029900017
Date d'immatriculation	02/12/1971
Dénomination sociale	DISTILLERIE DU VIEUX CHENE – ETS DURAN SAS
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	152 449,01 €
Adresse du siège	LE BOIS D'ANGEAC 301 rue de la bonne chauffe 16130 ANGEAC CHAMPAGNE
Activités principales / Code APE	Production de boissons alcooliques distillées (1101Z)
Président du conseil d'administration	Monsieur Loïc DURAN
Chiffre d'affaires en 2018	10 342 243 € €

Tableau 1: Identification de la personne morale

1.2 DONNEES SUR LE SITE

Adresse du site	Rue de l'Avenir ZAE du PONT NEUF 16130 SALLES D'ANGLES
Effectifs prévus sur le site	4 personnes
Horaires de fonctionnement Administration Exploitation	8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00 8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Nombre de jours travaillés	220 jours par an.

Tableau 2 : Données sur le site

1.3 DONNEES SUR LE PROPRIETAIRE DES TERRAINS

N° identification RCS	833 805 278
SIRET	833 805 278 00011
Date d'immatriculation	06/12/2017
Dénomination sociale	SCI DES CHAIS DU PONT NEUF
Forme juridique	Société civile immobilière
Capital social	1 000 €
Adresse du siège	LE BOIS D'ANGEAC 301 rue de la bonne chauffe 16130 ANGEAC CHAMPAGNE
Activités principales / Code APE	Location de terrains et d'autres biens immobiliers (6820B)
Président du conseil d'administration	Monsieur Loic DURAN
Chiffre d'affaires en 2018	0 €

Tableau 3 : Données sur le propriétaire des terrains

1.4 LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Le site est localisé rue de l'Avenir, dans la Zone d'Activités Économiques (ZAE) du PONT NEUF sur la commune de SALLES D'ANGLES.

L'accès à la ZAE s'effectue par la D731, axe nord-sud reliant les villes de COGNAC et SALLES D'ANGLES.

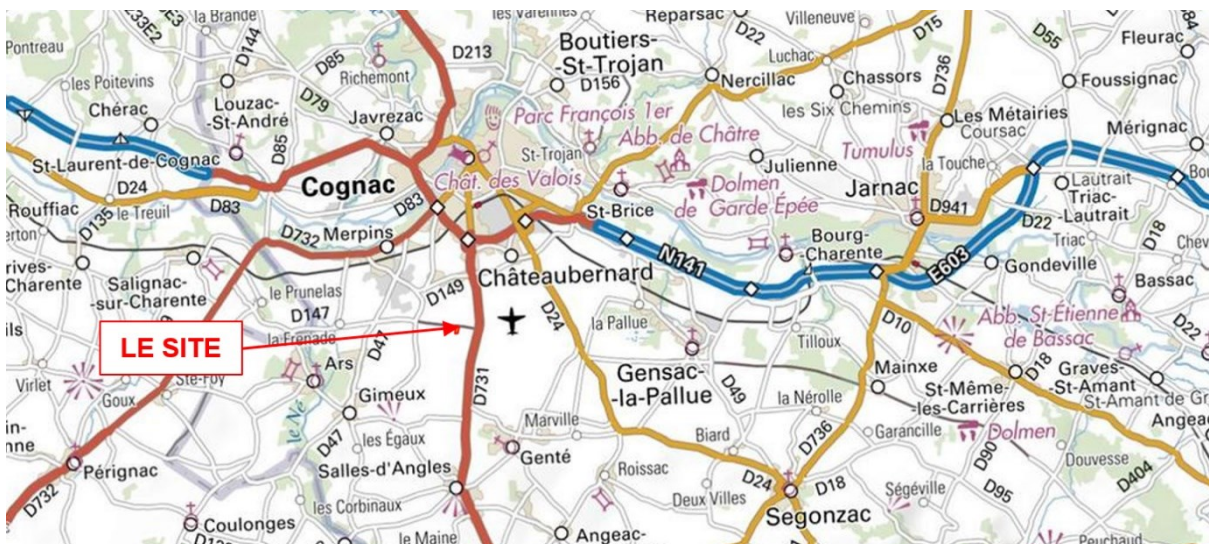


Figure 1 : Localisation du site

2. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

L'organigramme de la société se décomposera comme suit :

- Monsieur LOIC DURAN : Directeur de site,
- Nicolas DURAN, Directeur technique,
- + 2 salariés sur site.

3. OBJET DU DOSSIER

Ce dossier constitue la demande d'autorisation environnementale pour la création du site de stockage d'alcools de bouche de la DISTILLERIE DU VIEUX CHENE.

Ce document vise à présenter l'ensemble des données administratives exigées pour ce dossier.

Le projet consiste en la création de 3 chais de 1 233 m² de capacité maximale unitaire égale à 1 712,4 m³ sur un site nouveau. Il est prévu la construction d'un chai en premier lieu, puis des 2 derniers sur les années à venir. Le premier chai à construire sera le plus proche de la réserve incendie.

4. CADRE REGLEMENTAIRE

Les quantités d'alcools projetées relèveront du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n°4755 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

En application du Livre V Titre 1 du Code de l'Environnement relatif aux ICPE, l'entreprise doit faire l'objet d'une autorisation, dénommée autorisation environnementale.

Les installations relevant du régime de l'autorisation qui ne sont pas soumises à évaluation environnementale systématique sont soumises à un examen au cas par cas par l'autorité environnementale. L'examen au cas par cas du projet de l'entreprise a donné lieu à une décision de dispense d'étude d'impact par l'Autorité Environnementale. Cette décision est jointe en annexe.

5. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES

5.1 DESCRIPTION DES ACTIVITES EXISTANTES

Le site est actuellement en friche et ne comporte aucune activité.

5.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le site est actuellement en friche et ne comporte aucune installation. Il est alimenté par les réseaux :

- d'eau potable,
- électrique.

Une réserve d'eau de 120 m³ est disponible à la limite sud de site.

6. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENT PROJETES

L'entreprise projette la construction :

- de trois chais d'une surface de 1 233 m² et d'une QSP de 1712,4 m³ chacun ;
- de deux aires de dépotage,
- d'un local de 42 m² contenant :
 - un bureau,
 - des sanitaires,
 - un local électrique,
 - un local CEF.
- de 4 900 m² de voirie goudronnée,
- de deux noues de 800 m³ et 1 633 m³,
- d'une réserve incendie de 1 580 m³ avec 8 aires de pompage,
- d'une fosse d'extinction de 120 m³,
- d'un bassin de rétention de 860 m³,
- d'un séparateur d'hydrocarbures,
- de 9 places de parking,
- de deux accès :
 - un principal côté sud
 - un secondaire côté nord.

Le site sera intégralement clôturé et placé sous surveillance.

6.1 DESCRIPTION DES MOYENS COMMUNS - UTILITES

ELECTRICITE

L'électricité servira aux besoins du bureau, à la charge du chariot élévateur à fourche (CEF), à l'alimentation des pompes, à l'éclairage des chais et aux équipements de surveillance.

EAU POTABLE

Le site sera raccordé au réseau d'eau potable de la commune. Cette eau servira aux besoins sanitaires et alimentera les dispositifs de lutte contre les incendies.

EAUX DE PROCESS

Le site ne génèrera pas d'eaux de process.

EAUX USEES

Les eaux sanitaires usagées seront évacuées vers un système de traitement autonome.

EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales des toitures des chais seront évacuées vers les noues.

Les eaux pluviales issues des voiries et des aires de dépotage passeront par un déshuileur avant d'être infiltrées sur la parcelle via les noues.

EAUX ACCIDENTELLES :

Les écoulements accidentels de faible envergure seront récupérés à l'aide d'agents absorbants ou de kits anti-pollution.

Pour les écoulements plus importants, les trois chais et les deux aires de dépotage seront connectés au bassin de rétention de 800 m³ et 1633 m³ via la fosse d'extinction de 120 m³. En cas de débordement du bassin de rétention, les écoulements seront dirigés vers les deux noues que seront interconnectées.

Les connexions entre les chais et la fosse d'extinction se feront via des regards siphoniques.

CHAUFFAGE

Les chais ne seront pas chauffés. La température dans les chais fluctuera entre 10°C et 25°C sur l'année.

TELECOMMUNICATION

Le personnel travaillant sur site disposera de téléphones portables.

6.2 FLUX MATIERES

Le tableau suivant récapitule les stocks et flux projetés de l'entreprise.

Matières sortantes	Quantité max en stock projetée	Flux max Annuel projeté
Alcools	5 137,2 m ³	1 200 m ³

Tableau 4 : Stocks et Flux de matières projetés

6.3 CONSOMMATIONS

Les tableaux suivants résument les consommations maximales projetées de l'entreprise.

Provenance	Usage	Consommations d'eau	
		Moyenne annuelle projetée	Maximale journalière projetée
Eau de ville	Sanitaire, Appoint réserve incendie	100 m ³	10 m ³

Utilités	Projection consommation
Electricité	77 000kWh

Tableau 5 : Consommations projetées

7. CLASSEMENT PROJETE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES

Le tableau suivant synthétise les capacités de stockage sur site au terme du projet.

Dénomination	Surface intérieure	QSP
Chai n°1	1 233 m ²	1 712,4 m ³
Chai n°2	1 233 m ²	1 712,4 m
Chai n°3	1 233 m ²	1 712,4 m

Tableau 6 : Synthèse des capacités de stockage projetées

Le tableau suivant présente le classement ICPE des activités de l'entreprise au terme du projet.

N° Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Caractéristiques et capacités des installations	Régime (1)
4755 –2.a	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : a) Supérieur ou égale à 500m ³	Chai n°1 : 1 712,4 m ³ Chai n°2 : 1 712,4 m ³ Chai n°3 : 1 712,4 m ³ QSP : 5 137,2 m³	A
4755 – 1	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 1. La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 5000 t.	QSP TOTALE SITE: 5 137,2 m ³ x 0,947 = 4 865 t	Non soumis

(A) Autorisation (E) Enregistrement (DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration

Tableau 7 : Classement ICPE projeté

Les activités de l'entreprise ne relèveront d'aucune activité listée dans les rubriques 3000 de cette nomenclature. Par conséquent, l'entreprise ne sera pas concernée par la Directive IED.

L'inventaire qualitatif et quantitatif des produits présents sur le site au regard des règles de classement SEVESO est présenté dans le tableau suivant.

Nom	Rubrique principale	Seuil haut associé	Poids de la somme			Seuil bas associé	Poids de la somme			
			(a)	(b)	(c)		(a)	(b)	(c)	
Alcools de bouche	4 865 t	4755	50 000 t	0	0,0973	0	5000 t	0	0,973	0
Total par somme	-	-	-	0	0,0973	0	-	0	0,973	0

Tableau 8 : Application de la règle de cumul au site

Le seuil SEVESO BAS ne sera pas franchi directement par l'application de la règle de cumul.

Le site ne sera pas classé comme SEVESO BAS.

Au regard du tableau précédent, le rayon d'affichage à retenir pour l'enquête publique est de 2 km et concerne les communes de :

- SALLES D'ANGLES,
- CHÂTEAUBERNARD,
- MERPINS,
- GENTE,
- GIMEUX.



Figure 2 : Rayon d'affichage

Les plans suivants sont joints en annexes :

- le plan de situation au 1/25000,
- le plan au 1/25000 présentant le rayon d'affichage et les communes concernées,
- le plan d'ensemble au 1/2000,
- le plan de masse au 1/1000 et au 1/200.

8. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

8.1 ELEMENTS FINANCIERS

8.1.1 ACTIONNARIAT

L'actionnariat de la société est composé de :

- M. DURAN Loïc disposant de 99,93 % des parts,
- M. DURAN Hélène disposant de 0,05 %,
- et Eva et Nicolas DURAN disposant chacun de 0,01 % des parts.

L'actionnaire principal de la DISTILLERIE DU VIEUX CHENE est LOÏC DURAN.

L'extrait Kbis de la DISTILLERIE DU VIEUX CHENE est présenté en annexe.

8.1.2 DONNEES FINANCIERES

Le tableau suivant présente les données financières de l'entreprise sur les 3 dernières années.

Année	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Bénéfices	Capacité d'auto-financement
2016-17	7 231 234 €	- 99 427 €	26 836 €	338 769 €
2017-18	5 389 108 €	193 049 €	192 900 €	602 667 €
2018 - 19	10 342 243 €	616 662 €	434 663 €	586 758

Tableau 9 : Données financières de la société

8.1.3 MODE DE FINANCEMENT

L'exploitant du site sera la DISTILLERIE DU VIEUX CHENE qui louera les installations à la SCI DES CHAIS DU PONT NEUF.

Le montant global du projet de chais porté par la SCI DES CHAIS DU PONT NEUF représente un coût approximatif de 4 704 000 € décomposé comme suit :

- part d'autofinancement : 0 k€
- part d'emprunt : 100 % auprès de la Banque CREDIT AGRICOLE.

Le montant global du projet de chais porté par la DISTILLERIE DU VIEUX CHENE représente un coût approximatif de 3 850 200 € décomposé comme suit :

- part d'autofinancement : 0 k€
- part d'emprunt : 100 % auprès de la Banque CREDIT AGRICOLE.

8.2 MONTANT DES INVESTISSEMENTS

La répartition des investissements sur ce projet est la suivante :

En charge	DESCRIPTION (pour 3 chais)	Coûts pour 3 chais	Coûts pour 1 chai
SCI DES CHAIS DU PONT NEUF	Terrassement	600 000 €	200 000 €
	Gros œuvre (bassins clôtures...)	1 400 000 €	466 667 €
	Ossature métallique	329 000 €	109 667 €
	Couverture	354 000 €	118 000 €
	Plâtrerie	381 000 €	127 000 €
	Plomberie	111 000 €	37 000 €
	Electricité	304 000 €	101 333 €
	Plate-forme (intérieur des chais)	1 200 000 €	400 000 €
	Etude- PC- Divers	25 000 €	8 333 €
DISTILLERIE DU VIEUX CHENE	Futaille in fine	13392 fûts dont 85% € à 250 et 15% à 500 € soit 3 850 200 €	1 283 400
	Total	8 554 200 €	4 704 000 €

Tableau 10 : Synthèse des coûts associés au projet de chais

Monsieur DURAN exerce des activités de vinification, distillation et vieillissement d'alcool depuis plus de 40 ans. Il est diplômé d'une maîtrise de gestion et d'un doctorat. Les postes à responsabilités seront confiés à Monsieur DURAN, Gérant de la DISTILLERIE DU VIEUX CHENE.

Le premier chai sera construit sur l'année suivant l'obtention de l'autorisation environnementale. Il est prévu un début d'exploitation en février 2021.

9. CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES

En tant qu'installation non classée SEVESO, la société n'est pas soumise à l'obligation de constitution des garanties financières pour les événements accidentels.

10. ETUDE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

10.1 SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MILIEUX

Le tableau suivant présente une synthèse de la sensibilité des milieux au regard de l'état initial réalisé et précise les impacts potentiels du projet susceptibles de les impacter.

THEME	Identification des enjeux	Sensibilité au regard du projet	
Localisation géographique et cadastrale	Implantation sur une ZAE	Nulle	
Documents de planification	SCOT	Aucun SCOT applicable	
	PLU	PLU arrêté en 28/06/2018	
	Servitudes d'utilité publique	Projet compatible avec les servitudes.	
Environnement humain et industriel	Population	Implantation sur une zone destinée à l'activité économique. Les premiers tiers sont à 200 mètres au nord du site Population résidentielle très faible.	
	Economie	Emploi sur le site	
	Voisinage immédiat	Quelques habitations sont identifiées au Sud du site.	
	ERP	Aérodrome de CHATEAUBERNARD	
	Environnement industriel	La ZAE du PONT NEUF accueille de nombreuses entreprises orientées directement ou indirectement dans l'activité viticole.	
Infrastructures	Réseaux routiers	LA ZAE est desservie par la D 731. Les voies de circulation dans la ZAE sont larges et adaptées aux trafics générés par les entreprises.	
Sites et Paysages	Paysage	Le projet est situé en zone Ux et respectera le règlement de la zone.	
	Biens matériels, patrimoine	Projet hors périmètre de protection de monument. Absence de co-visibilité	
Données physiques et climatiques	Facteurs climatiques	/	
	Sols et eaux souterraines	Présence de nappes d'états quantitatif bon et chimique bon Plateaux Calcaires marneux tendres et calcaires crayeux à silex (santonien)	
	Eaux de surface	Le projet de site fait partie du bassin versant vers la rivière le Né à l'ouest du site. Bons états chimiques. État écologique moyen. Site concerné par le SAGE CHARENTE.	
	Qualité de l'air	Pas de données pour le site	
	Odeurs	La « part des anges »	
Bruits et vibrations	Nuisances sonores	Présence de tiers à 200 mètres	
	Vibrations	Présence de tiers à 200 mètres	
Emissions lumineuses	Faibles émissions lumineuses	Faible	
Zones agricoles	Nul : projet sur zone Ux	Nulle	
Milieu naturel	Faune et flore	Projet hors des périmètres de protection.	Milieu naturel
	Habitats naturels		
	Zones humides	Projet hors zones humides.	
	Continuités écologiques	Le site est dans une zone de corridors diffus voué à devenir un espace urbanisé dense de par l'orientation économique de la ZAE du PONT NEUF	Faible à Moyenne

Tableau 11 : Synthèse de la sensibilité des milieux

10.2 SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES PRÉVUES

Les mesures prises par l'entreprise pour maîtriser et limiter ses impacts sur l'environnement sont les suivantes :

Thématiques	Impacts potentiels	Mesures	Impact résultant
Phase chantier	Augmentation du trafic de poids lourds Nuisances de type bruit poussières... Production de déchets Risques de déversement accidentel, pollution	Respect de la réglementation pour les engins Gestion des déchets. Présence d'un kit anti-pollution pour une intervention en cas d'épandage accidentel. Horaires de travaux de jour et hors week-end et jours fériés.	Faible Les nuisances sonores seront limitées pour les tiers par apport aux activités déjà existant. Les incidences liées à la phase travaux seront négligeables.
Intégration dans le paysage	Pas de modification significative du paysage.	Les installations seront implantées dans la continuité des bâtiments existants des autres activités. Tous les espaces disponibles seront engazonnés et des arbres d'essence locale seront plantés.	Faible L'impact visuel du projet se cumulera aux bâtiments existants de la ZAE. La création d'espaces verts sur le site contribuera à diminuer l'impact visuel de l'ensemble de la ZAE
Eaux superficielles	Faible impact sur la consommation d'eau de ville. Production d'eaux sanitaires. Augmentation des surfaces de voiries et de toitures. Écoulements accidentels.	Traitement des eaux sanitaires par une fosse toutes eaux. Pas de production d'eau de process. Infiltration des eaux pluviales dans des noues. Pas de risque de pollution par les hydrocarbures compte tenu de la présence d'un déshuileur. Écoulements accidentels : les zones à risque d'écoulement seront toutes mises en rétention. Le projet est compatible avec les orientations du SDAGE ADOUR-GARONNE.	Faible à négligeable.
Eaux souterraines, sols et sous-sols	Augmentation des surfaces de voiries et de toitures. Écoulements accidentels	Les eaux pluviales de toitures et voiries nouvelles seront infiltrées sur la parcelle via des noues. Celles issues des voiries et des aires de dépôtage seront traitées par un déshuileur avant infiltration. La gestion des écoulements accidentels se fait par rétention déportée pour chaque et chaque aire de dépôtage. Les débordements du bassin de rétention sont dirigés vers les noues.	Faible Les mesures ci-contre ont toutes pour objet la limitation des pollutions des eaux souterraines, sols et sous-sols en fonctionnements normal et accidentels.
Air	Envols de poussières lors du passage d'engins de secours	Les voies de circulation (hors voies allouées uniquement aux engins de secours) seront revêtues ce qui limitera les envols de poussières	Faible Aucune incidence significative n'est attendue.
Déchets	Pas d'augmentation de la production de déchets hormis en phase travaux	Collecte séparative et tri des déchets y compris durant la phase travaux. Gestion des déchets sur site conforme aux réglementations.	Faible Aucune incidence significative n'est attendue.
Nuisances sonores	Pas d'impact significatif	L'entreprise respectera les valeurs d'émissions réglementaires. Aucune mesure complémentaire n'est envisagée en l'absence d'incidence notable.	Faible Respect des niveaux sonores réglementaires en limite de propriété et au niveau des tiers les plus proches.

Thématiques	Impacts potentiels	Mesures	Impact résultant
Energie Climat	Consommations énergétiques et émission de gaz à effets de serre.	Elles comprennent <ul style="list-style-type: none"> • la mise à l'arrêt des engins en cas d'attente prolongée, • la mise à l'arrêt des moteurs de camions lors des transferts d'alcools, si le pompage ne nécessite pas d'énergie du camion, • la prévention et la réparation des installations techniques, • la sensibilisation des opérateurs aux économies d'énergie L'impact de l'entreprise sur le climat sera limité par l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'activité de stockage nécessite peu d'énergie.	Faible La sensibilisation des personnels aux économies d'énergies, l'arrêt des véhicules en attente de chargement déchargement, le contrôle et l'entretien des installations contribuent à la limitation des consommations énergétiques sur le site.
Emissions lumineuses	Pas d'impact significatif	L'entreprise n'envisage de mesures complémentaires. Le projet n'induit pas d'augmentation des émissions lumineuses sur le site	Faible.
Transports	Pas d'augmentation du trafic	L'activité de vieillissement d'alcool du site n'induit pas d'augmentation significative du trafic.	Faible
Espaces agricoles	Consommation d'espaces agricoles	Le PLU est compatible avec les activités projetées de l'entreprise. Le projet ne consommera pas d'espaces agricoles.	Faible
Milieu naturel	Site hors zones protégés et dans une zone de la Trame Verte type « corridors diffus »	Aucune mesure de suppression de réduction ou de compensation n'est envisagée en l'absence d'impact.	Faible
Risque sanitaire	Emissions de gaz d'échappement et de poussières négligeables	Pas de mesures complémentaires	-

Tableau 12 : Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels

A noter qu'il n'y a pas de projet connu dans la proximité du site susceptible d'avoir des impacts cumulés avec ceux de l'entreprise.

10.3 MESURES DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

L'entreprise suivra ses performances environnementales au travers de la surveillance de ses rejets notamment par :

- le suivi de la qualité des eaux pluviales rejetées par des analyses annuelles,
- à défaut de pouvoir y déroger, le suivi des niveaux de bruit émis par ses installations tous les 5 ans lors de campagnes de mesures en limite de propriété et au niveau des tiers les plus proches,
- le suivi de ses déchets par la tenue d'un registre.

11. ETUDE DE DANGERS

11.1 POTENTIELS DE DANGERS

Le tableau suivant résume les potentiels de dangers associés aux installations et précise ceux qui seront retenus à étudier dans l'analyse de risques.

SYSTEME	POTENTIEL DE DANGER	QSP	ERC	PHENOMENE DANGEREUX
Chai n°1	5 cuve inox de 300 hl 4 460 fûts de 3hl à 4hl	1 712,4 m ³	Fuite ; nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai n°2	5 cuve inox de 300 hl 4 460 fûts de 3hl à 4hl	1 712,4 m ³	Fuite ; nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai n°3	5 cuve inox de 300 hl 4 460 fûts de 3hl à 4hl	1 712,4 m ³	Fuite ; nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution

Tableau 13 : Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers

11.2 SELECTION DES PHENOMENES DANGEREUX

Le tableau suivant précise la liste des phénomènes dangereux retenus comme susceptibles, en l'absence de maîtrise, d'atteindre les enjeux extérieurs de l'établissement directement ou par effets dominos, c'est-à-dire de conduire à un accident majeur caractérisé par des effets létaux ou des effets irréversibles à l'extérieur du site.

TYPE	N°PhD	PHENOMENE DANGEREUX
Incendie	A	Incendie d'un chai de 1 233 m ²
Explosion	B	Explosion de bac atmosphérique
Explosion	C	Pressurisation de bac pris dans un incendie
Explosion	D	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne
Explosion	E	Explosion de vapeurs dans un chai

Tableau 14 : Phénomènes dangereux retenus

Le phénomène dangereux E d'explosion de vapeurs de type ATEX hors zones 0 n'est pas susceptible d'engendrer de tels effets à l'extérieur du site et sera écarté.

A noter que la présence d'événements convenablement dimensionnés sur les cuves de stockage d'alcools rendra physiquement impossible le phénomène C de pressurisation de bac pris dans un incendie.

11.3 RECOMMANDATIONS POUR LA REDUCTION DES RISQUES

11.3.1 MESURES DE MAITRISE DES RISQUES

Les mesures de maîtrise des risques mises en œuvre sur le site ont été décrites au chapitre 9.3 de la « PARTIE 5 : ETUDE DE DANGERS ». Elles regroupent :

- des mesures de prévention opérant en amont de l'évènement redouté,
- des mesures de protection intervenant en aval de l'évènement redouté central et visant à réduire ou supprimer les effets des phénomènes dangereux sur les personnes, les biens ou l'environnement.

Elles peuvent être techniques et/ou organisationnelles. Ces mesures sont reprises par phénomène dangereux ci-après.

11.3.2 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'INCENDIE

L'entreprise met en œuvre les mesures techniques suivantes vis-à-vis du risque incendie :

- une accessibilité des stockages, et des réserves d'eau aux engins du SDIS ;
- des moyens en eau en adéquation avec le phénomène majeur d'incendie. Le dimensionnement des moyens en eau a été présenté au chapitre 4.4.1.1 de la « PARTIE 5 : ETUDE DE DANGERS ». Les besoins en eau ont été estimés à 1553 m³, sur la base de l'incendie généralisé d'un chai ; ce besoin sera couvert par la réserve incendie de 1 580 m³ à proximité ;
- une implantation des chais à un éloignement des limites de propriétés conforme aux prescriptions du cahier des charges des nouveaux stockages d'alcools de bouche soumis à autorisation ;
- les caractéristiques des chais ont été présentées dans la « PARTIE N°3 – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET PROJETÉES » au chapitre 4.3 et dans l'étude de dangers au chapitre 4;
- la mise en place d'un réseau PIA conforme à la règle APSAD dans les chais,
- des extincteurs de puissance 144 B en nombre suffisant par chai ;
- la protection foudre de toutes les structures à risques ;
- l'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
- la conformité des matériels électriques (normes ATEX, décret n°88-1056,...) ;
- la mise en rétention déportée des chais couvrant plus de 50% la QSP de chaque chai.
- une détection incendie sur tous les bâtiments ;

11.3.3 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'EXPLOSION

Les mesures techniques prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'explosion sont les suivantes :

- réalisation de l'étude ATEX et conformité du matériel électrique au zonage ATEX,
- conformité de la protection foudre ;
- l'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
- une prise de terre au poste de dépotage d'alcools,
- l'inertage des cuves d'alcools lorsqu'elles sont non utilisées,

La délimitation des zones ATEX sera réalisée conformément aux directives 94/9/CE et 1999/92/CE ainsi qu'à l'arrêté du 8 Juillet 2003. Le zonage ATEX est réalisé conformément aux zones suivantes :

- Zone de type 0 : mélange explosif présent en permanence
- Zone de type 1 : mélange explosif pouvant apparaître en fonctionnement normal,
- Zone de type 2 : mélange explosif pouvant apparaître dans des conditions anormales de fonctionnement et de courte durée.

Ces zones ATEX feront l'objet d'un affichage et de consignes spécifiques.

11.3.4 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DU RISQUE DE PRESSURISATION DE CUVE

Face au risque de pressurisation de cuve prise dans un incendie, les cuves inox seront toutes dotées d'évents convenablement dimensionnés (trappes de trou d'homme déverrouillées), afin de rendre physiquement impossible ce phénomène.

11.3.5 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES DE POLLUTION

L'entreprise dispose ou disposera :

- d'un réseau de collecte des écoulements accidentels drainant tout écoulement sur les zones de dépotage d'alcools vers le bassin de rétention,
- d'un dimensionnement de rétention déportée couvrant plus de 50% de la QSP de chaque chai,
- de matériel d'intervention d'urgence en cas d'écoulement de faible ampleur comprenant de l'absorbant, des moyens de pompage, ... pour faire face à tout déversement accidentel.

En cas de débordement de la rétention déportée, les écoulements seront canalisés vers les noues d'infiltration.

11.3.6 MESURES ORGANISATIONNELLES DE MAITRISE DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION, DE PRESSURISATION ET DE POLLUTION

Les mesures organisationnelles prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'incendie et d'explosion sont les suivantes :

- l'application d'une procédure de dépotage intégrant également le risque foudre et la formation APTH des chauffeurs transportant des alcools,
- l'application de procédures de manipulation des produits dans les locaux à risques,
- la mise en œuvre de permis de feu et de permis de travail,
- l'interdiction de travaux avec point chaud sur toute cuve non inertée à l'eau auparavant,
- des consignes de sécurité et de sensibilisation du personnel,
- l'affichage d'interdictions de type « interdiction de fumer », « interdiction de sources d'inflammation »,...
- la vérification périodique par des organismes agréés :
 - des installations électriques, y compris par thermographie,
 - des équipements de sécurité de type exutoires, extincteurs, ...,
 - la vérification des installations de protection contre la foudre,
- le maintien en permanence des ressources en eau à destination des secours et de leur accessibilité permanente,
- le maintien en eau des regards siphoniques,
- l'entretien de la noue d'infiltration des eaux pluviales qui servira aussi à la récupération des écoulements accidentels en cas de débordement des rétention internes de chai et de la rétention associée à l'aire de dépotage,
- la formation du personnel à la première intervention,
- ...

L'entreprise tiendra à jour un registre de suivi de la maintenance et des vérifications périodiques réalisées sur ces mesures de maîtrise des risques. Ce registre sera à disposition de l'inspection des installations classées.

11.3.7 MOYENS DE LUTTE EXTERNE

Le délai d'intervention sur le site est compris dans un intervalle de 10 à 15 minutes environ en fonction de l'origine des secours. Le centre en charge de l'intervention sera le SDIS16 de COGNAC. L'ensemble des moyens externes est décrit au chapitre 9.3.7 de l'étude de dangers.

11.4 SYNTHÈSE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Les distances d'effets dominos sont données aux chapitres 8.3.3.2, 8.4.4 et 8.5.2 de la « PARTIE 5 - ETUDE DE DANGERS ». L'analyse des effets dominos permet de conclure que :

- il n'y a pas d'effets dominos à attendre en cas d'incendie des chais existants et projetés,
- en cas d'explosion de cuve dans un chai, la surpression est supposée s'évacuer par la toiture.

11.5 SYNTHÈSE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES

A notre connaissance, il n'y a pas d'établissement à proximité susceptible d'impacter le site du projet ou d'être impacté par celui-ci.

En cas d'accident sur le site, l'arrêt de la circulation sur la route à proximité du site et sur le chemin carrossable seront à prévoir.

11.6 ÉLÉMENTS RELATIFS À LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION

11.6.1 ÉLÉMENTS RELATIFS À LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION

Les tableaux suivants récapitulent les distances d'effets obtenus pour les phénomènes d'incendie, d'explosion et de pressurisation, ainsi que leurs probabilités, gravités et classement dans la grille MMR.

Phénomène incendie	Type d'effets	Zone d'effets	SELS Flux 8 kW/m ²	SEL Flux 5 kW/m ²	SEI Flux 3 kW /m ²	Cinétique	Prob. Finale	Gravité Finale	Classe MMR
A – Incendie d'un chai de 1 233 m ²	Thermiques	Longueur	Na	2	16	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
		Largeur	4,5	8	16				
D - Pressurisation de cuve	Thermiques	Cuve 300 hl	11	11	13	Lente et retardée	5	* Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé

Na : non atteint – Np : Non pertinent

Tableau 15 : Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR

* Le scénario de pressurisation peut être rendu physiquement impossible en dotant les cuves d'une surface d'évent suffisante. **Toutes les cuves disposeront de trappes de trou d'homme en haut de cuve qui seront déverrouillées en permanence.**

PhD	n°	Type d'effets	Distances (m) aux seuils d'effets (augmentées à la demi-dizaine supérieure)				Cinétique	Prob. Finale	Gravité Finale	Classe MMR
			20 mbar	50 mbar	140 mbar	200 mbar				
B– Explosion de bac atmosphérique	Cuve 300 hl	Surpression	50	25	10	10	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
D – Explosion	Citerne routière	-	45	25	10	10	Rapide	4	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé

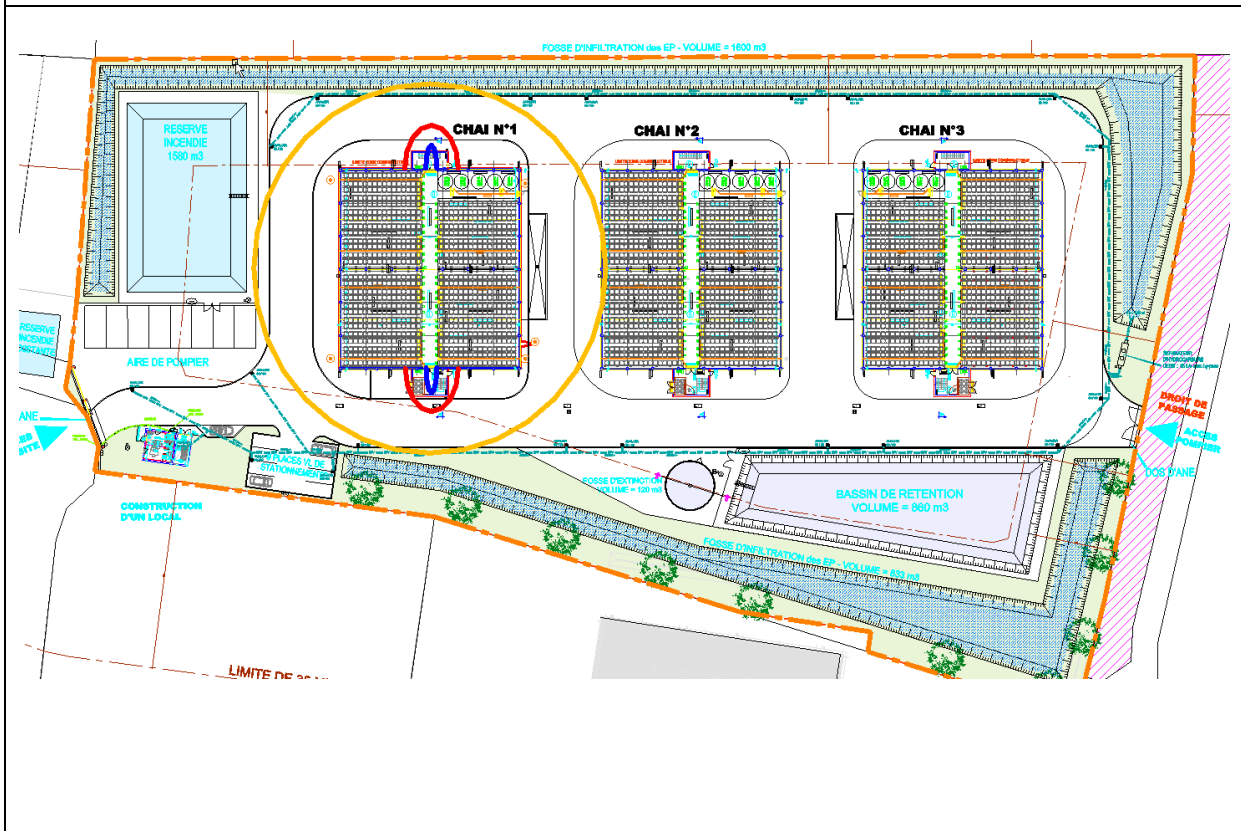
Tableau 16 : Synthèse des distances d'effets de surpression des phénomènes dangereux et classement MMR

A noter que le poste de dépotage est existant. L'entreprise ne prévoit pas de mesure compensatoire complémentaire pour le phénomène d'explosion au poste de dépotage autres que celles citées précédemment au chapitre 9.3.3 de l'étude de dangers.




11.7 TRACES DES PERIMETRES D'EFFETS DES PHENOMENES DANGEREUX

COURBES D'EFFETS THERMIQUES A HAUTEUR D'HOMME

Phénomène A d'incendie du chai n°1 avec tenue des murs



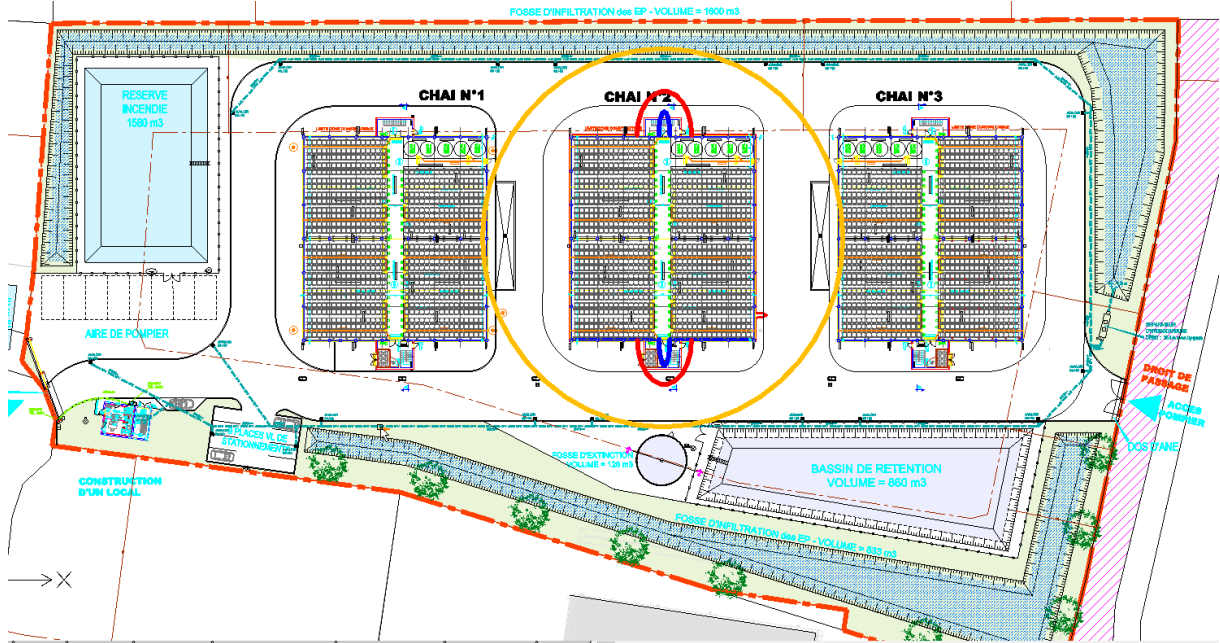
Seuil




	Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²)
	Seuil des premiers effets létaux (5 kW/m ²)
	Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²)

Il n'y a pas d'effets thermiques à hauteur d'homme en dehors du site.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES A HAUTEUR D'HOMME

Phénomène A d'incendie du chai n°2 avec tenue des murs

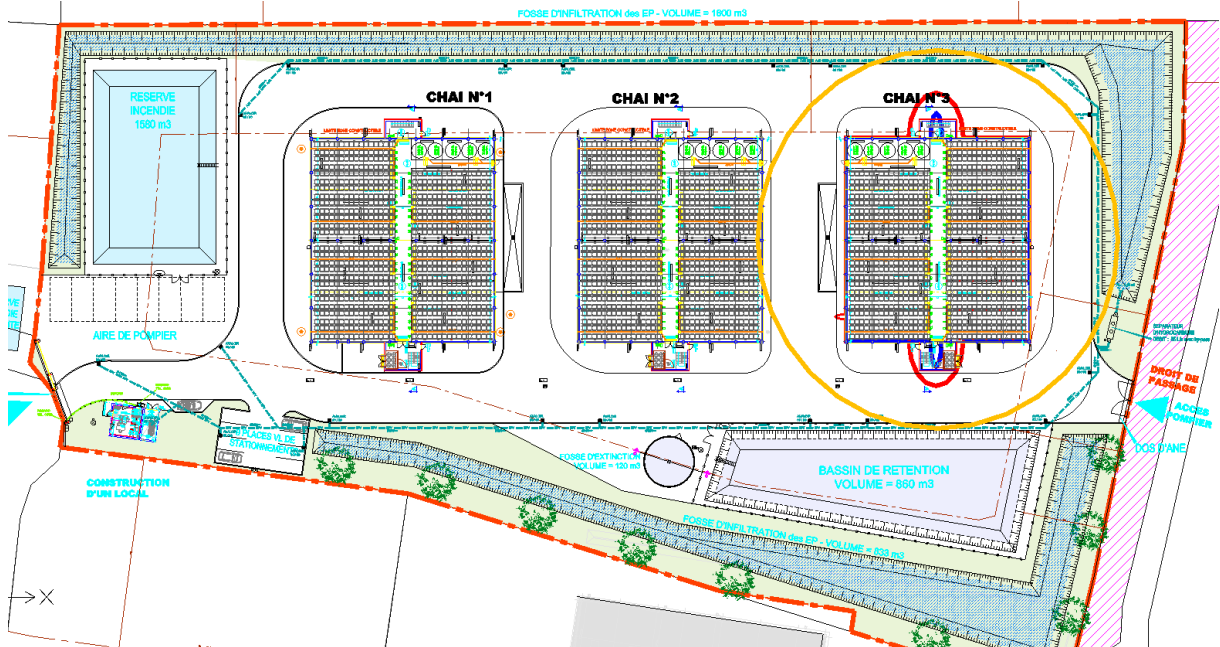





Seuil	
	Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m²)
	Seuil des premiers effets létaux (5 kW/m²)
	Seuil des effets irréversibles (3 kW/m²)

Il n'y a pas d'effets thermiques à hauteur d'homme en dehors du site.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES A HAUTEUR D'HOMME

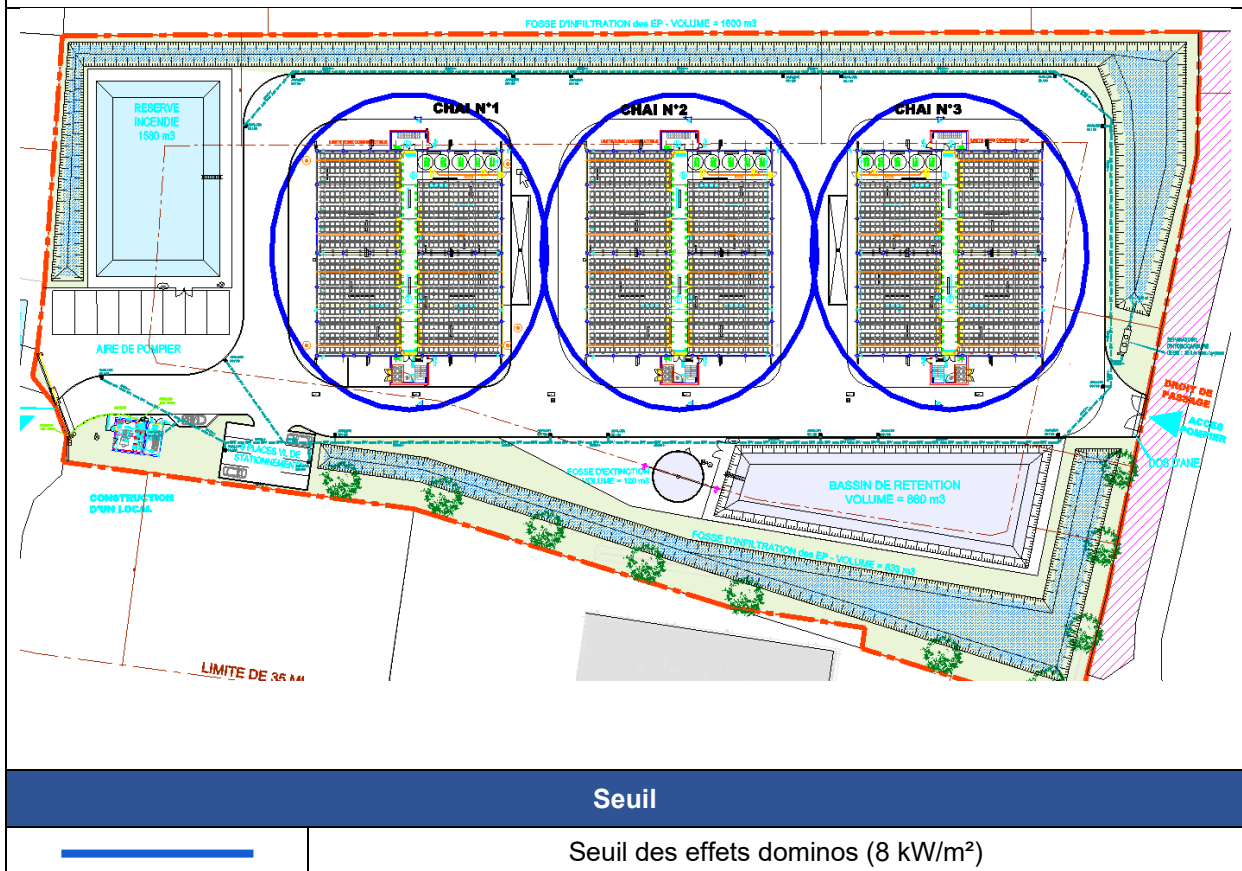
Phénomène A d'incendie du chai n°3 avec tenue des murs



Seuil	
	Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²)
	Seuil des premiers effets létaux (5 kW/m ²)
	Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²)

Il n'y a pas d'effets thermiques à hauteur d'homme en dehors du site.

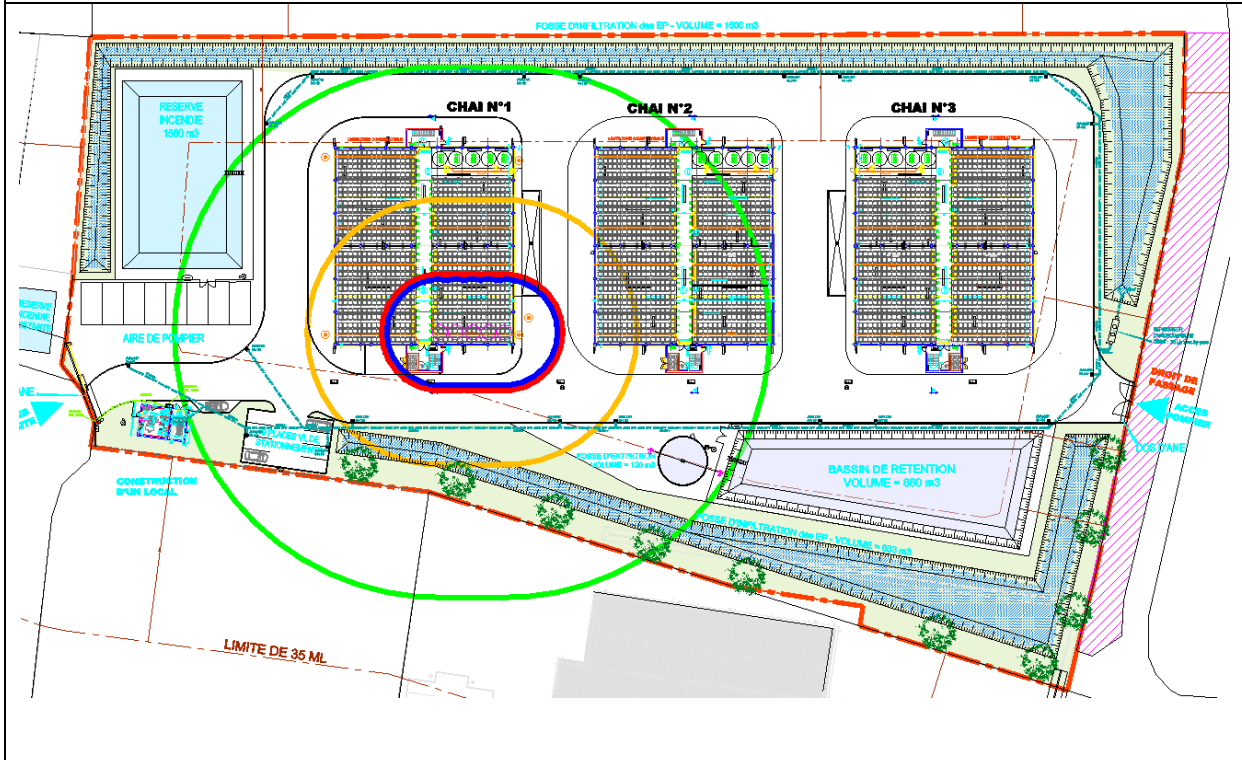
COURBES D'EFFETS THERMIQUES DOMINO SUR LES STRUCTURES Phénomène d'incendie des chais n°1, 2 ou 3







Il n'y a pas d'effets domino entre structures en cas d'incendie d'un chai.

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION

Phénomène B d'explosion de bacs atmosphériques – Cuves alcools du chai n°1



Seuil

	Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)
	Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)
	Seuil des effets irréversibles (50 mbar)
	Seuil des effets réversibles (20 mbar)

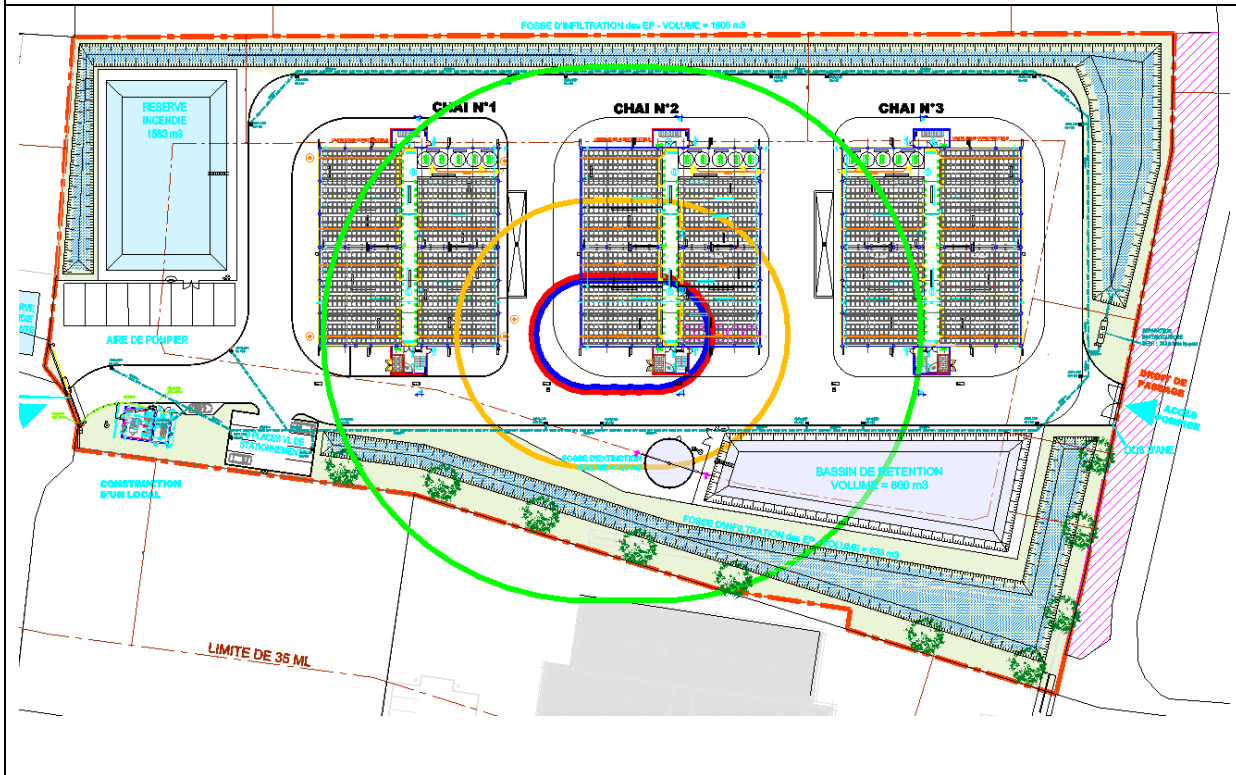
Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effets à attendre à l'extérieur du chai (hormis en façade des ouvertures).





Seul le périmètre enveloppe des effets réversibles (20 mbars) sort légèrement du site.

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION

Phénomène B d'explosion de bacs atmosphériques – Cuves alcools du chai n°2



Seuil

	Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)
	Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)
	Seuil des effets irréversibles (50 mbar)
	Seuil des effets réversibles (20 mbar)

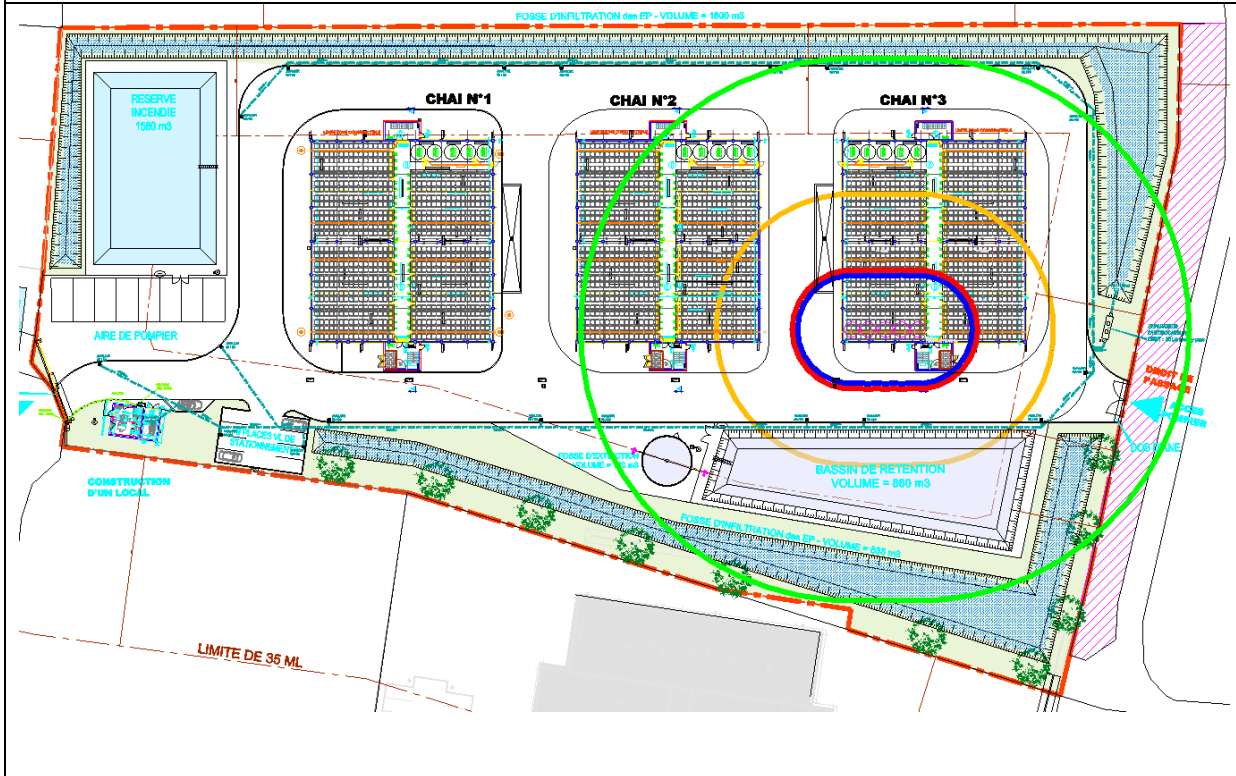
Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effets à attendre à l'extérieur du chai (hormis en façade des ouvertures).





Seul le périmètre enveloppe des effets réversibles (20 mbars) sort légèrement du site.

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION

Phénomène B d'explosion de bacs atmosphériques – Cuves alcools du chai n°3



Seuil

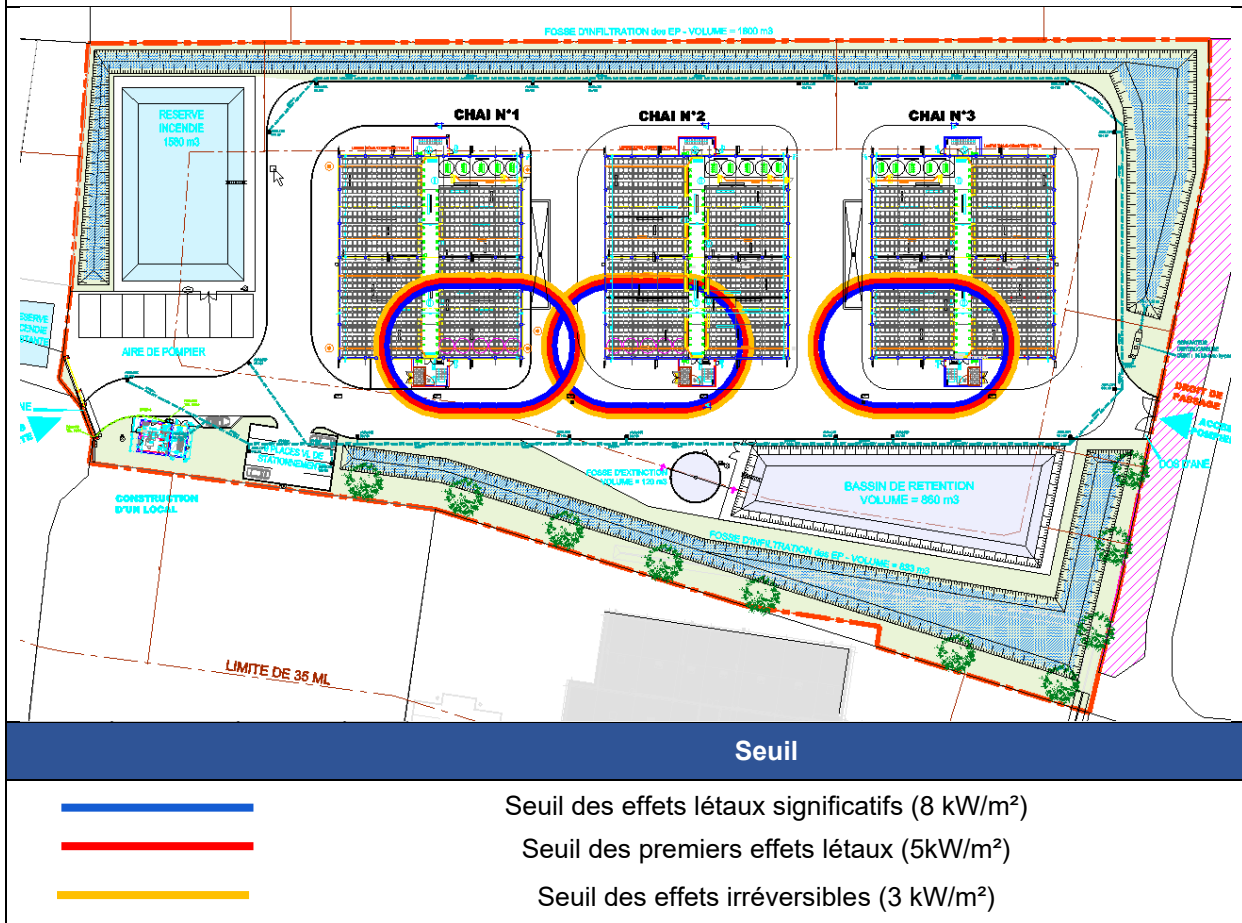
	Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)
	Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)
	Seuil des effets irréversibles (50 mbar)
	Seuil des effets réversibles (20 mbar)

Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effets à attendre à l'extérieur du chai (hormis en façade des ouvertures).

Seul le périmètre enveloppe des effets réversibles (20 mbars) sort légèrement du site.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES Phénomène C de pressurisation de cuves prises dans l'incendie des chais n°1, 2 et 3



Remarque : en présence d'événements convenablement dimensionnés, le phénomène est physiquement impossible.

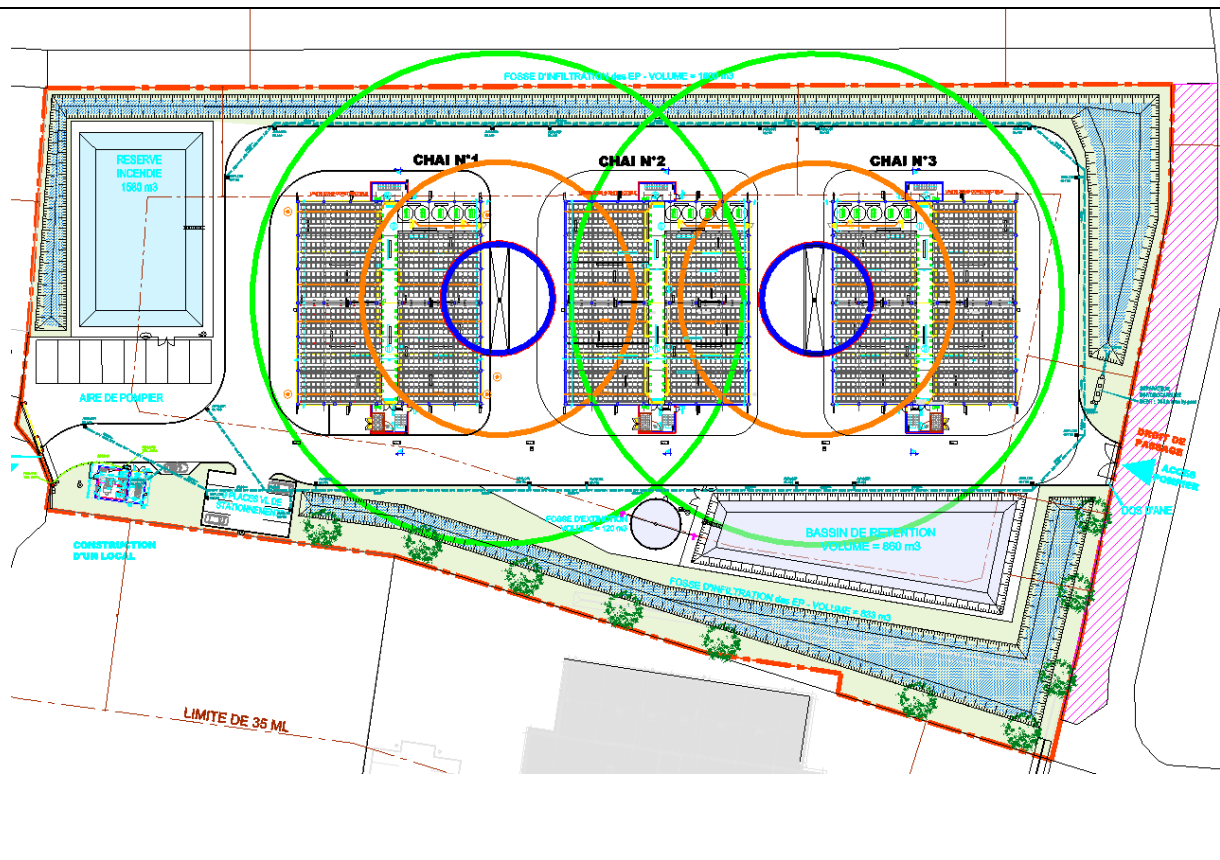
Les tracés ci-dessus ne tiennent pas compte de la présence des murs des chais. En présence des murs, aucun effet thermique associé à la pressurisation d'une cuve dans un chai n'est attendu à l'extérieur du chai

Les cuves comporteront un événement convenablement dimensionné pour rendre le phénomène de pressurisation physiquement impossible.





Tous les effets seront cantonnés à l'intérieur du site.

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION

Phénomène D d'explosion de citerne routière aux postes de dépotage



Seuil

	Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)
	Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)
	Seuil des effets irréversibles (50 mbar)
	Seuil des effets réversibles (20 mbar)

Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.

Seul le périmètre d'effets réversibles (bris de vitres) au poste de dépotage sort du site. Les périmètres d'effets létaux et d'effets irréversibles sont cantonnés à l'intérieur de l'exploitation en cas d'explosion d'une citerne routière.